



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 

ASP

**Agence de Services
et de Paiement**



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Financement Ségur Vague 2 Tout savoir sur la prestation principale

Webinaire

Jeudi 16 octobre 2025

Quelques règles pendant ce webinar



Afin d'assurer le bon déroulement de ce webinar, les **micros** et **caméras** des participants sont coupés.



Caméra



Microphone



Vous pouvez poser toutes vos **questions** tout au long du webinar via le chat.



Conversation



Ce webinar est enregistré. Le **replay** ainsi que le **support** présenté seront mis à disposition dans l'espace industriel.



- Ce webinar est consacré à la **prestation principale** du financement Ségur Vague 2. La prestation secondaire fera l'objet d'un autre webinar, programmé ultérieurement.
- **Précautions d'usage introductives** : les informations présentées ici ont pour objectif d'accompagner les acteurs. Nous vous invitons à consulter les documents officiels disponibles sur le site de l'ANS (DSR, REM et Appel à financement).



Ce webinar s'adresse aux **ENS** engagées sur les couloirs **Imagerie et Médecins de ville**.

Sont concernés :

- Les **Editeurs**
- Les **Distributeurs** (dûment déclarés et disposant d'un mandat)

d'une **Solution Logicielle** éligible au référencement Ségur Vague 2 par l'ANS



Ce webinar vise à vous présenter :

- La **Prestation Principale** et le parcours de financement associé
- L'**Appel à Financement** et connaître les spécificités de chaque couloir
- Les étapes du **parcours de financement avec une démonstration du portail ASP**
- Accéder aux ressources disponibles et au dispositif d'accompagnement proposé





Cadrage et accompagnement

- Accompagne les ENS dans la mise en œuvre du programme Ségur Vague 2 (DSR, REM, **Appels à Financement**).

- Dans une démarche partenariale, nos deux structures s'engagent à vous accompagner tout au long de la phase de financement du Ségur Vague 2.
- Nos équipes restent à votre disposition pour répondre à vos questions et s'appuient sur des experts mobilisés au sein d'une cellule support dédiée dans chacune de nos organisations. Les modalités de contact vous seront présentées en clôture de ce webinaire.



Gestion administrative et financière

- **Enrôlement** sur le portail Ségur
- **Demandes de financement** : Avances et Soldes
- **Conformité des justificatifs** fournis
- **Assure le versement des financements**





Armand COLLIN

Responsable de comptes –
Accompagnement ENS



Nathalie BAUDINIERE

Responsable de missions - Agence
du Numérique en Santé



Magali ROBERT

Responsable de missions - Agence
du Numérique en Santé



Katia DISSERAND

Agence de Services et de Paiement
(ASP)



Céline VASS

Agence de Services et de Paiement
(ASP)



Hugo LABARTHE-PIOL

Agence de Services et de Paiement
(ASP)





**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 

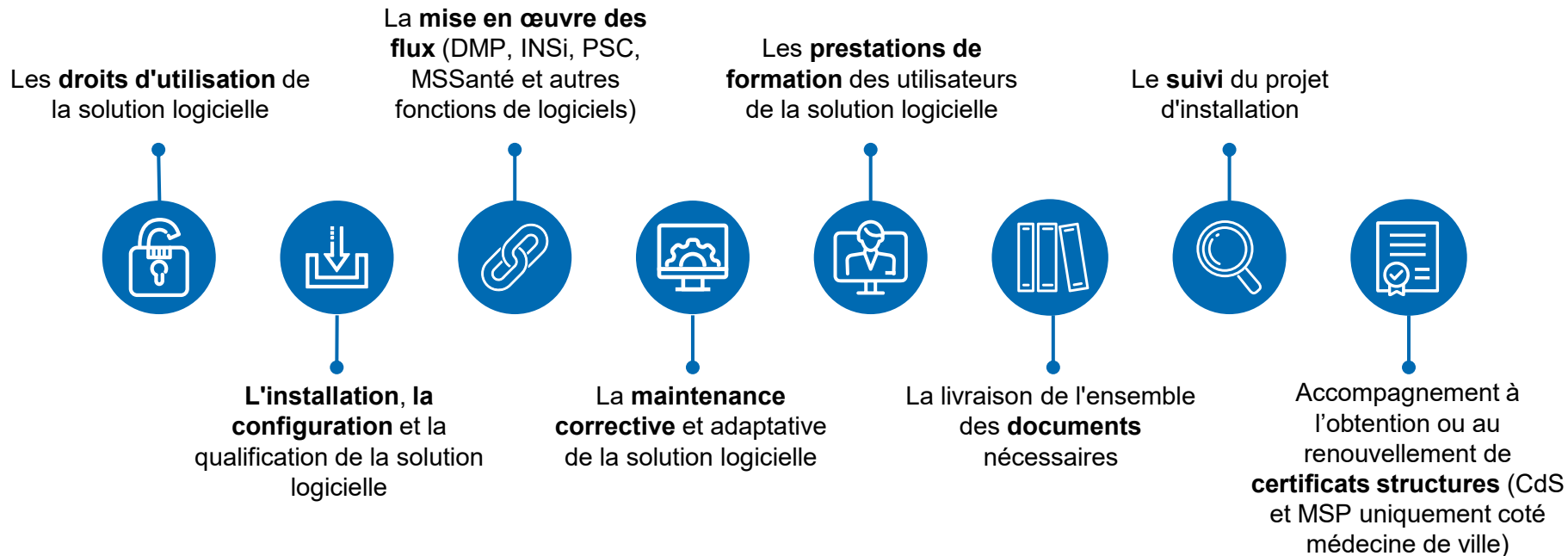
ASP

Agence de Services
et de Paiement

Agenda

- 1** • Dispositif SONS et prestation principale
- 2** • Conditions d'éligibilité
- 3** • Rappel des calendriers Ségur
- 4** • Parcours de financement via l'ASP
- 5** • Ressources & accompagnements disponibles
- 6** • Evaluation du Webinaire





Spécificité DRIMbox : prestations d'infrastructure et d'hébergement en cas de Prestation principale « **nouvelle acquisition** » - Chapitre n° 3.1 de [l'AF-IMG-DB-Va2](#)





**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 

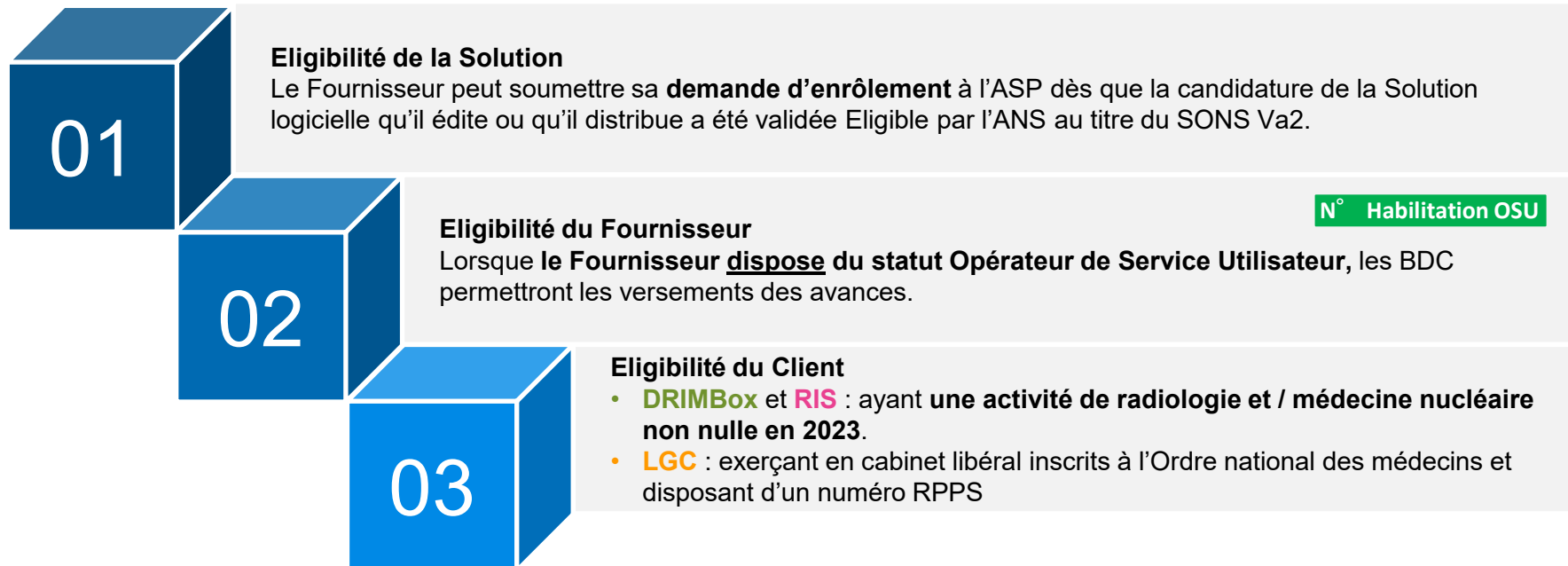
ASP

Agence de Services
et de Paiement

Agenda

- 1 • Dispositif SONS et prestation principale
- 2 • Conditions d'éligibilité
- 3 • Rappel des calendriers Ségur
- 4 • Parcours de financement via l'ASP
- 5 • Ressources & accompagnements disponibles
- 6 • Evaluation du Webinaire





Lorsque la Solution Logicielle est Référencée Ségur, alors **l'enrôlement est « définitif »**.



Le **Fournisseur** réalisant une Prestation Ségur est soit :

- **Editeur** d'une Solution Logicielle référencée Vague 2
- **Distributeur** d'une Solution logicielle référencée Vague 2 :
 - dûment déclaré dans le dossier administratif déposé auprès de l'ANS par l'Editeur de la Solution logicielle
 - disposant d'un mandat établi par ce dernier.



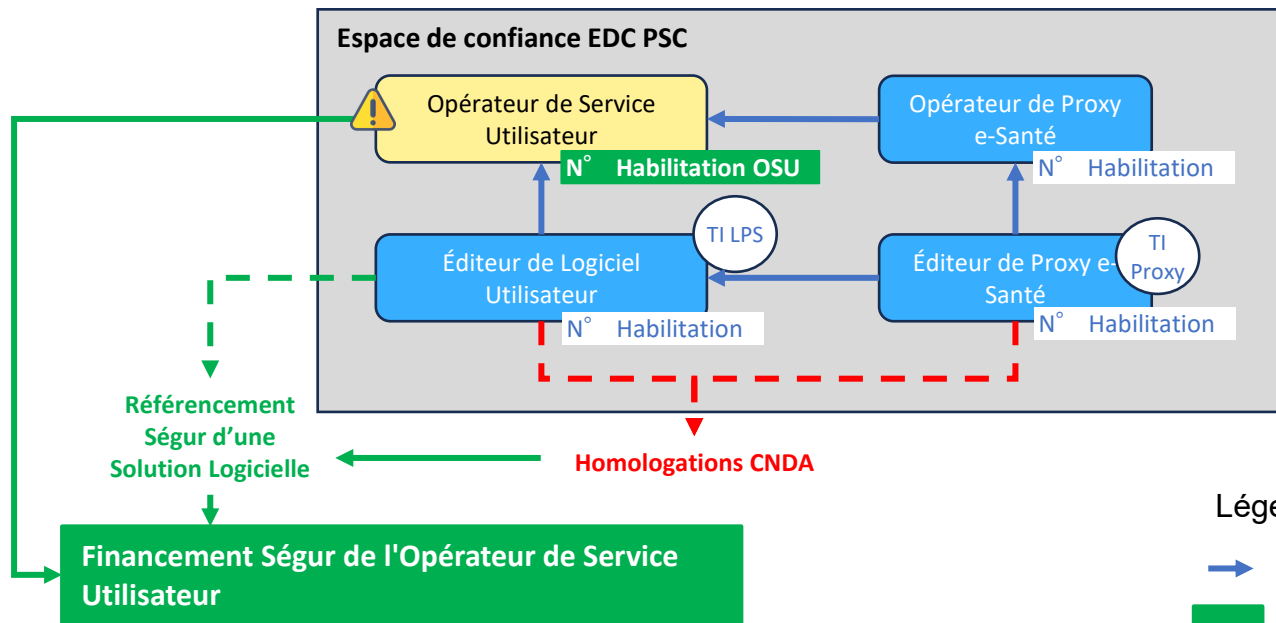
Le Fournisseur doit **disposer** de l'habilitation « **Opérateur de Service Utilisateur** » (OSU) de l'Espace de confiance Pro Santé Connect (EDC PSC).



Lien vers la FAQ associée : [Un Distributeur dûment déclaré par l'Editeur doit-il passer l'habilitation « Opérateur de service utilisateur » de l'Espace de confiance Pro Santé Connect \(EDC PSC\) pour la Solution qu'il distribue ?](#)



« le Fournisseur doit **disposer** de l'habilitation **Opérateur de service utilisateur** » de l'Espace de confiance Pro Santé Connect (EDC PSC). »



Légende :

→ Contribue à l'habilitation EDC de X

■ Périmètre Financement



Clients DRIMBox et RIS

Le client est une personne morale, identifiée par un SIREN : établissement de santé public ou privé ou cabinet libéral de radiologie ou de médecine nucléaire, quelle que soit sa forme juridique (SEL, GIE, SCM, SCP, SCI, etc.).

Règles d'unicité du financement RIS

- Une seule commande par client donc par SIREN (ou 2 si la radio et la médecine nucléaire utilisent des RIS différents).
- 1 numéro d'AM ne peut apparaître que dans une seule commande.
- Un FINESS géographique ne peut apparaître que dans une seule commande (ou 2 si la radio et la médecine nucléaire utilisent des RIS différents).

Règles d'unicité du financement DRIMbox

- Une seule commande par client donc par SIREN
- 1 numéro d'AM ne peut apparaître que dans une seule commande
- Un FINESS géographique ne peut apparaître que dans une seule commande
- 1 seule commande DRIMbox par PACS.



Calcul des montants de financement des prestations

- Seuls les radiologues et médecins nucléaires sont éligibles.
- Le calcul de l'activité libérale se fait à partir des **numéros d'AM des médecins qui exerçaient dans la structure en 2023** (même pour les cabinets ayant un FINESS).
- Le calcul de l'activité salariée (établissements hospitaliers / cliniques) se fait à partir des FINESS géographiques.
- Quels numéros d'AM utiliser pour le calcul des financements d'une commande ? 4 cas de figure pour un médecin :
 - Cas nominal, le médecin exerçait en 2023 et exerce toujours dans la structure : la structure valorise l'AM 2023 du médecin.
 - Nouveau médecin qui n'avait pas d'activité en 2023 : **Pas de financement.**
 - Le médecin a quitté la structure en 2023 ou après : l'activité du médecin en 2023 (AM 2023) est valorisée par la structure où exerçait le médecin en 2023.
 - Le médecin a rejoint le cabinet après 2023, son activité s'est reportée sur la nouvelle structure et l'ancienne structure n'existe plus (rachat, changement forme juridique par ex.) : l'AM de 2023 est valorisé par la nouvelle structure.



- Les **Médecins de ville** ayant au moins une activité libérale ET disposant d'un numéro RPPS (à l'exception des spécialités « Biologie Médicale », « Radiodiagnostic et Imagerie médicale » et « Médecine nucléaire »)
- Les **Structures d'exercice coordonné** :
 - Maisons de Santé pluriprofessionnelles (MSP) avec au moins un médecin libéral
 - Centres de santé (CDS) polyvalents et médicaux avec au moins un médecin salarié
 - Base fournie par l'assurance maladie et qui sera mise à disposition sur le site de l'ANS

NB : Les centres de santé infirmiers et dentaires relèvent d'un couloir distinct et ne sont pas éligibles à une Prestation Ségur MDV

Règles d'unicité du financement

Chaque client éligible ne peut bénéficier que d'une seule commande (comportant une Prestation principale et une Prestation secondaire) au titre du présent dispositif SONS.



La Prestation Ségur **Vague 1 + Vague 2** est réservée à aux **Clients** éligibles n'ayant :

- Ni bénéficié d'une Prestation Ségur SONS Va1* ;
- Ni financé à leurs frais la mise à jour de leur logiciel vers une version Ségur Va1.

Tout Client ne correspondant pas à cette situation ne peut être éligible qu'à la Prestation principale Vague 2.



* Pour le **RIS**, est réputée avoir bénéficié d'une mise à jour Ségur Vague 1, l'Instance logicielle pour laquelle au moins un n°AM et /ou n°FINESS géographique d'activité radiologique était présent dans une commande financée au titre du dispositif SONS RAD-RIS-Va1



Agenda



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici



Agence de Services
et de Paiement

- 1 • Dispositif SONS et prestation principale
- 2 • Conditions d'éligibilité
- 3 • Rappel des calendriers Ségur
- 4 • Parcours de financement via l'ASP
- 5 • Ressources & accompagnements disponibles
- 6 • Evaluation du Webinaire



Couloir IMAGERIE (DRIMBox, RIS)

10/11/2026 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes d'avance pour les SONS **DRIMBox** et **RIS**.

09/06/2027 à 12h00 : date limite de de réalisation des Prestations principales par les Fournisseurs pour le SONS **RIS**.

15/09/2027 à 12h00 : date limite de de réalisation des Prestations principales par les Fournisseurs pour le SONS **DRIMbox**.

22/09/2027 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes de solde pour le SONS **RIS**.

15/12/2027 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes de solde pour le SONS **DRIMbox**.

Couloir MEDECINS DE VILLE (LGC)

16/12/2026 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes d'avance.

13/07/2027 à 12h00 : date limite réalisation des Prestations principales par les Fournisseurs.

13/10/2027 à 12h00 : date limite de dépôt des demandes de solde.

Dans le cas d'un bon de commande signé avant l'obtention du référencement : la date de signature du bon de commande par le Client ne peut pas être antérieure de plus de **120 jours calendaires** à la date à laquelle un dossier complet des preuves de conformité de la Solution logicielle est réputé avoir été soumis à l'ANS.



Dans le cas où le Client n'a pas encore fait l'objet d'une demande de financement au titre du SONS-IMG-RIS-Va2, **l'instruction de la demande de financement SONS-IMG-DB-Va2 est mise en attente**. Si à la date 4, aucune demande de financement au titre du SONS IMG-RIS-Va2 n'a été validée par l'ASP alors la demande de financement SONS-IMG-DB-Va2 pour ce Client est annulée.





Agenda



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

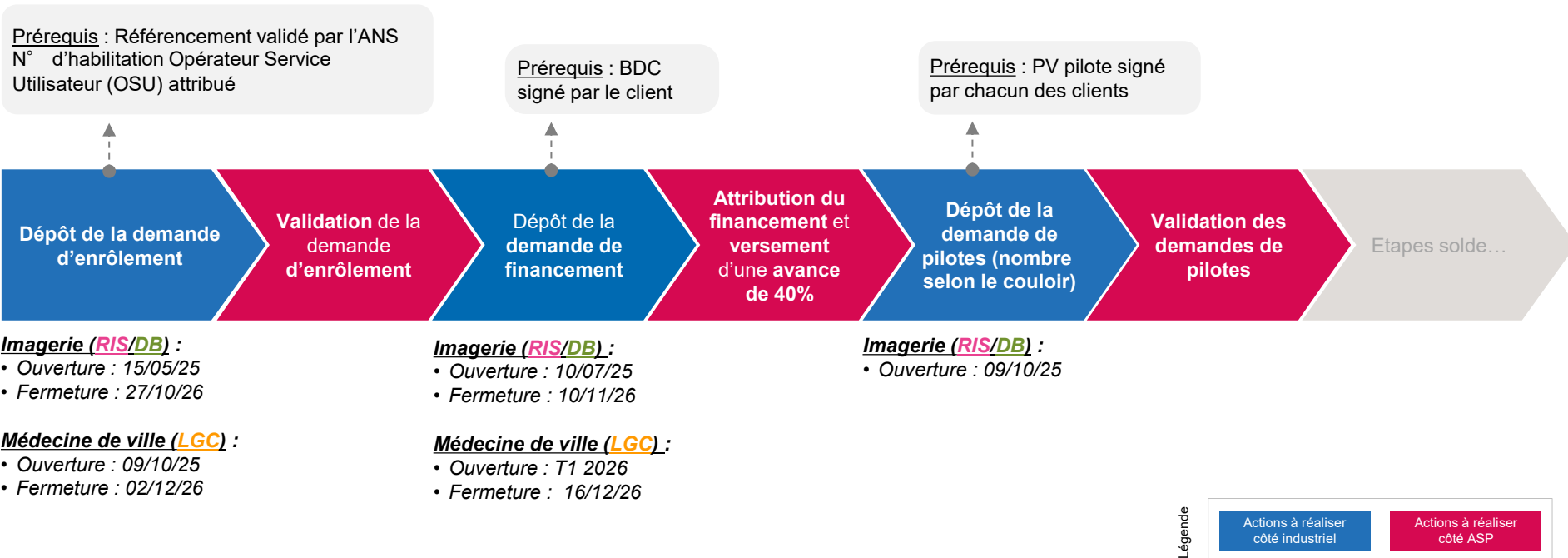
La transformation commence ici

ASP

Agence de Services
et de Paiement

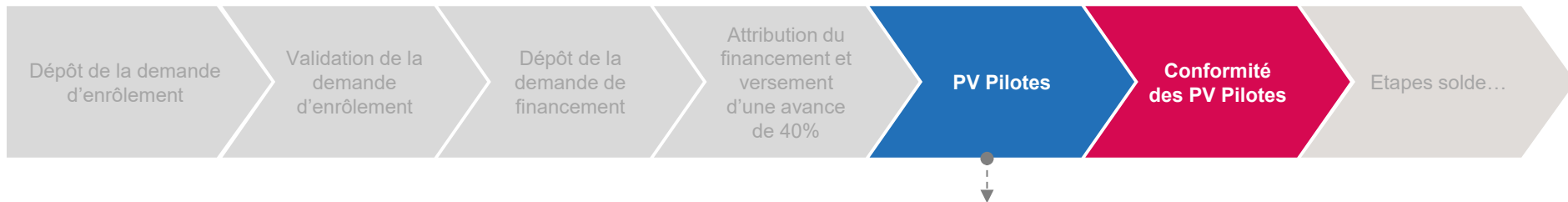
- 1 • Dispositif SONS et prestation principale
- 2 • Conditions d'éligibilité
- 3 • Rappel des calendriers Ségur
- 4 • Parcours de financement via l'ASP
- 5 • Ressources & accompagnements disponibles
- 6 • Evaluation du Webinaire





Nouveauté liée à la vague 2 :

Afin de confirmer la stabilité de la solution logicielle, le fournisseur doit justifier de la réalisation complète et conforme parmi les premières Prestations Ségur avant de pouvoir déposer une demande de versement du solde.



Pré-requis :

SONS MDV-LGC-Va2 → 5 PV pilotes signés par les clients finaux + supports de formations

SONS IMG-RIS-Va2 → 3 PV pilotes signés par les clients finaux

SONS IMG-DB-Va2 → Non concerné

Les modèles de documents sont disponibles sur la page [ASP - Ségur Vague 2](#)

Légende

Actions à réaliser
côté IENS

Actions à réaliser
côté ASP



Enrôlement anticipé

Demande de référencement en cours auprès de l'ANS ?
Elle n'est pas encore validée éligible mais **vous avez la possibilité de vous enrôler de manière anticipée afin d'accéder aux fonctionnalités du simulateur privé et des modèles de documents.**

Enrôlement définitif

Vous avez effectué votre demande de référencement auprès de l'ANS ? Vous disposez de l'attestation de référencement donc **vous pouvez effectuer votre demande d'enrôlement lié à la vague 2 permettant ensuite de déposer des demandes d'avance.**

Dépôt de la demande
de référencement
auprès de l'ANS

Dépôt de la demande
d'enrôlement anticipé

Validation de la
demande
d'enrôlement
anticipé

Validation de la
demande de
référencement

Finalisation de la
demande d'enrôlement :
Dépôts du ou des
certificats

Validation du ou
des certificats



Pour plus d'information, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : <https://seurnum.asp-public.fr/>



Le processus d' enrôlement anticipé :

Légende

Actions à réaliser
côté industriel

Actions à réaliser
côté ASP

Actions à réaliser
côté ANS

Enrôlement anticipé

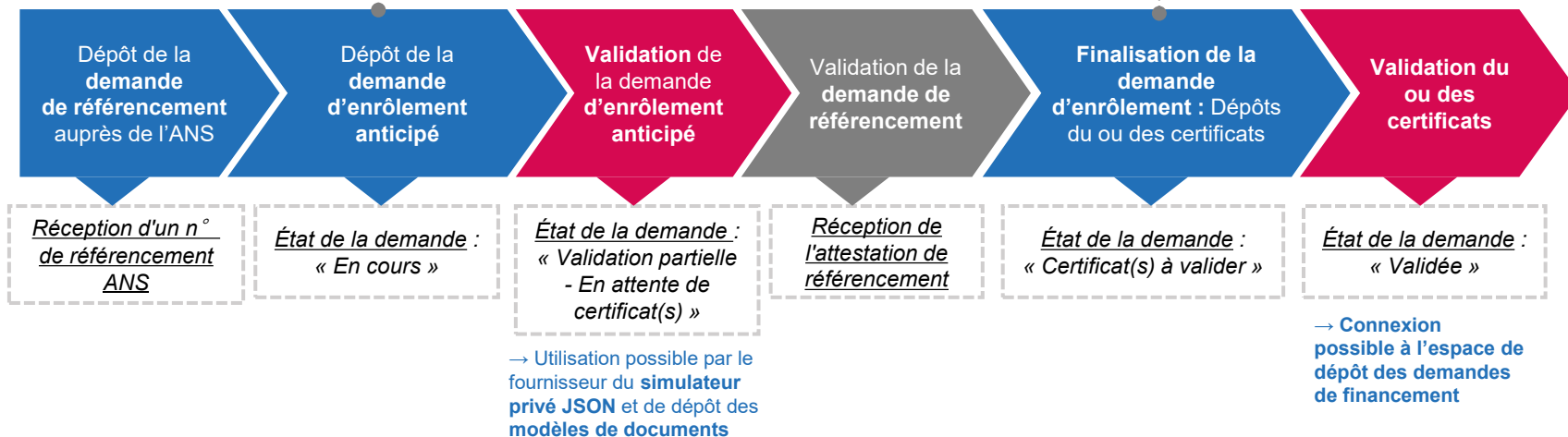
Enrôlement définitif

Prérequis :

- Numéro de référencement transmis par l'ANS à l'ASP

Prérequis :

- Attestation de référencement
- Certificat HDS ou attestation sur honneur de non-HDS
- N° PSC transmis par l'ANS à l'ASP (opérateur)



Les documents nécessaires à l' enrôlement :

Obligatoires pour tous les cas (anticipé ou définitif)

- La pièce d' identité en cours de validité du représentant légal de votre structure,
- Le RIB récent de votre structure,
- Le certificat de référencement de votre logiciel,
- Pour les SONS concernés : l' attestation sur l' honneur de non- hébergement des données de santé ou, le Certificat d' hébergement des données de santé.

Autres documents devant être fournis dans certaines conditions :

- Si vous souhaitez **modifier la dénomination sociale** qui s' affiche automatiquement dans le portail (données BODACC), fournir le KBIS de votre structure
- Si votre structure n' est **pas soumise à la TVA**, fournir la preuve de non- assujettissement à la TVA
- Si vous êtes **distributeur** de la solution logicielle, fournir le Mandat de distribution signé par l' éditeur de la solution logicielle
- Si le **mandataire** est employé d' une **structure tierce**, fournir le Contrat de prestation spécifiant la délégation de signature
- Si le représentant légal de la structure souhaite faire intervenir un **mandataire pour la gestion des demandes**, fournir la pièce d' identité en cours de validité du mandataire
- Si le **mandataire est employé de votre structure**, fournir le Mandat du représentant légal spécifiant la délégation de signature, signé par le représentant légal (modèle de mandat disponible sur la page web Ségur de l' ASP vague 2)





Exemple d'un enrôlement initial



Deux fonctionnalités disponibles



Cette fonctionnalité permet de **transmettre des modèles de documents pour validation** :

- ✓ le gestionnaire vérifie le document déposé et procède à des contrôles manuels de la présence des données obligatoires ;
- ✓ elle diminue ainsi les risques de non-conformité des documents lors du dépôt des demandes.



Cette fonctionnalité offre la possibilité de **simuler l'import d'un JSON des demandes d'avance et de solde** :

- ✓ l'outil procède ainsi à l'ensemble des contrôles liés au format du fichier (exemple : nombre de caractères) ;
- ✓ il permet d'anticiper et de réduire au maximum le risque d'erreurs lors du dépôt des demandes.

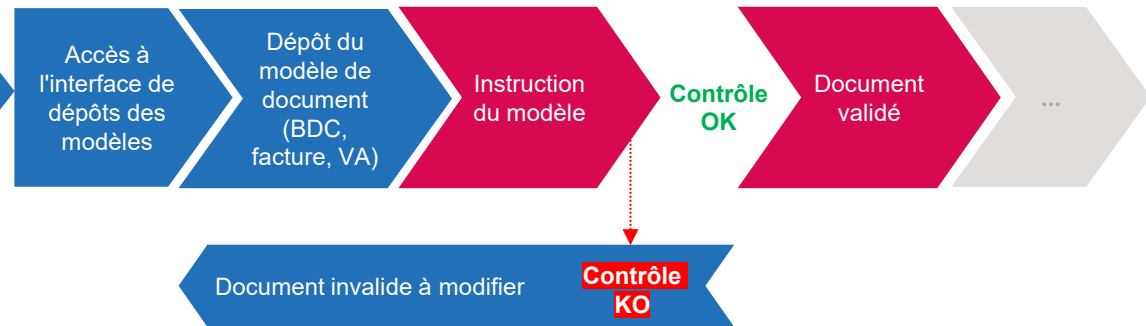
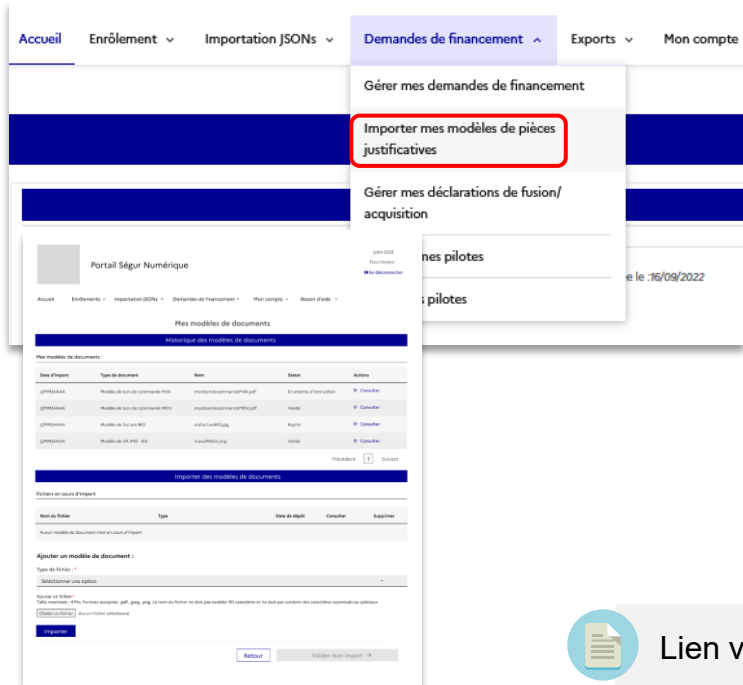


Processus de gestion des modèles de documents :

Légende

Actions à réaliser
côté industriel

Actions à réaliser
côté ASP



Lien vers le Portail ASP : <https://seignum.asp-public.fr/>



Structure des bons de commande :

Signature du Bon de Commande manuscrite ou électronique par le Client Final.
L'ensemble des **éléments de texte en bleu** sont des mentions obligatoires et sont à renseigner

A retenir :

- Respecter la règle de nommage du fichier (détaillée dans les documents techniques du JSON) ;
- Fichier erreur retourné : Les ZIP doivent être renommés (leurs noms sont gardés en mémoire et créeront des conflits) ;
- Si le format mis à disposition n'est pas utilisé, TOUTES les mentions en bleu devront être présentes dans le format.

Les modèles de documents sont disponibles sur la page [ASP - Ségur Vague 2](#)

CG - Contrat individuel

AGENCES DU BOURGEOIS EN SANTÉ

INFORMATIONS SPECIQUES A CHAQUE CLIENT (à compléter pour chaque client concerné par cette commande)

CLIENT N°1 :

Nom de la structure	SIREN	Nom du représentant légal	Téléphone	Mail
Le structure a-t-elle produit des aides de moyens relevant du règlement 2023/2851 ? (Pour Financement Sûgar signer et joindre si elle a produit la signature de son tiers de commande ?)				

Si la structure a reçu des aides de moyens, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Montant
--------------------	---------

Informations pour le calcul du financement (à compléter pour chaque client) :

Assurer l'absence de : Sûgar ou non relevant ? / Sûgar ou FMS ou FMS ou FMS

Nom de l'établissement de santé ou du médecin libéral	FMS ou FMS (ou FMS ou FMS)	FMS ou FMS (ou FMS ou FMS)	Nombre d'AM (ou d'AM ou FMS ou FMS)	Activité adossée par l'établissement (ou FMS ou FMS ou FMS)

Le Sûgar/AMAA

Pour cette structure, indiquer dans la case correspondante le nom de la structure et du représentant légal (ou FMS ou FMS ou FMS)

Nom de la structure	Nom du représentant légal	Signature

CG - Contrat individuel

INFORMATIONS COMMUNES

Tranche de Financement validé

Informations sur les prestations

Type de la prestation principale

☐ Prestation principale Sûgar

☐ Prestation principale FMS

Déclaration communale et

Numéro unique de référence

Si le tiers de commande est de

• tiers de commande communale

Montant de la Prestation Sûgar

Déclaration de la prestation

Prestation principale Sûgar 1

Où, Prestation principale Sûgar 2

Prestation principale Sûgar 3

Prestation principale Sûgar 4

Prestation principale Sûgar 5

Prestation principale Sûgar 6

Prestation principale Sûgar 7

Prestation principale Sûgar 8

Prestation principale Sûgar 9

Prestation principale Sûgar 10

Prestation principale Sûgar 11

Prestation principale Sûgar 12

Prestation principale Sûgar 13

Prestation principale Sûgar 14

Prestation principale Sûgar 15

Prestation principale Sûgar 16

Prestation principale Sûgar 17

Prestation principale Sûgar 18

Prestation principale Sûgar 19

Prestation principale Sûgar 20

Prestation principale Sûgar 21

Prestation principale Sûgar 22

Prestation principale Sûgar 23

Prestation principale Sûgar 24

Prestation principale Sûgar 25

Prestation principale Sûgar 26

Prestation principale Sûgar 27

Prestation principale Sûgar 28

Prestation principale Sûgar 29

Prestation principale Sûgar 30

Prestation principale Sûgar 31

Prestation principale Sûgar 32

Prestation principale Sûgar 33

Prestation principale Sûgar 34

Prestation principale Sûgar 35

Prestation principale Sûgar 36

Prestation principale Sûgar 37

Prestation principale Sûgar 38

Prestation principale Sûgar 39

Prestation principale Sûgar 40

Prestation principale Sûgar 41

Prestation principale Sûgar 42

Prestation principale Sûgar 43

Prestation principale Sûgar 44

Prestation principale Sûgar 45

Prestation principale Sûgar 46

Prestation principale Sûgar 47

Prestation principale Sûgar 48

Prestation principale Sûgar 49

Prestation principale Sûgar 50

Prestation principale Sûgar 51

Prestation principale Sûgar 52

Prestation principale Sûgar 53

Prestation principale Sûgar 54

Prestation principale Sûgar 55

Prestation principale Sûgar 56

Prestation principale Sûgar 57

Prestation principale Sûgar 58

Prestation principale Sûgar 59

Prestation principale Sûgar 60

Prestation principale Sûgar 61

Prestation principale Sûgar 62

Prestation principale Sûgar 63

Prestation principale Sûgar 64

Prestation principale Sûgar 65

Prestation principale Sûgar 66

Prestation principale Sûgar 67

Prestation principale Sûgar 68

Prestation principale Sûgar 69

Prestation principale Sûgar 70

Prestation principale Sûgar 71

Prestation principale Sûgar 72

Prestation principale Sûgar 73

Prestation principale Sûgar 74

Prestation principale Sûgar 75

Prestation principale Sûgar 76

Prestation principale Sûgar 77

Prestation principale Sûgar 78

Prestation principale Sûgar 79

Prestation principale Sûgar 80

Prestation principale Sûgar 81

Prestation principale Sûgar 82

Prestation principale Sûgar 83

Prestation principale Sûgar 84

Prestation principale Sûgar 85

Prestation principale Sûgar 86

Prestation principale Sûgar 87

Prestation principale Sûgar 88

Prestation principale Sûgar 89

Prestation principale Sûgar 90

Prestation principale Sûgar 91

Prestation principale Sûgar 92

Prestation principale Sûgar 93

Prestation principale Sûgar 94

Prestation principale Sûgar 95

Prestation principale Sûgar 96

Prestation principale Sûgar 97

Prestation principale Sûgar 98

Prestation principale Sûgar 99

Prestation principale Sûgar 100

Prestation principale Sûgar 101

Prestation principale Sûgar 102

Prestation principale Sûgar 103

Prestation principale Sûgar 104

Prestation principale Sûgar 105

Prestation principale Sûgar 106

Prestation principale Sûgar 107

Prestation principale Sûgar 108

Prestation principale Sûgar 109

Prestation principale Sûgar 110

Prestation principale Sûgar 111

Prestation principale Sûgar 112

Prestation principale Sûgar 113

Prestation principale Sûgar 114

Prestation principale Sûgar 115

Prestation principale Sûgar 116

Prestation principale Sûgar 117

Prestation principale Sûgar 118

Prestation principale Sûgar 119

Prestation principale Sûgar 120

Prestation principale Sûgar 121

Prestation principale Sûgar 122

Prestation principale Sûgar 123

Prestation principale Sûgar 124

Prestation principale Sûgar 125

Prestation principale Sûgar 126

Prestation principale Sûgar 127

Prestation principale Sûgar 128

Prestation principale Sûgar 129

Prestation principale Sûgar 130

Prestation principale Sûgar 131

Prestation principale Sûgar 132

Prestation principale Sûgar 133

Prestation principale Sûgar 134

Prestation principale Sûgar 135

Prestation principale Sûgar 136

Prestation principale Sûgar 137

Prestation principale Sûgar 138

Prestation principale Sûgar 139

Prestation principale Sûgar 140

Prestation principale Sûgar 141

Prestation principale Sûgar 142

Prestation principale Sûgar 143

Prestation principale Sûgar 144

Prestation principale Sûgar 145

Prestation principale Sûgar 146

Prestation principale Sûgar 147

Prestation principale Sûgar 148

Prestation principale Sûgar 149

Prestation principale Sûgar 150

Prestation principale Sûgar 151

Prestation principale Sûgar 152

Prestation principale Sûgar 153

Prestation principale Sûgar 154

Prestation principale Sûgar 155

Prestation principale Sûgar 156

Prestation principale Sûgar 157

Prestation principale Sûgar 158

Prestation principale Sûgar 159

Prestation principale Sûgar 160

Prestation principale Sûgar 161

Prestation principale Sûgar 162

Prestation principale Sûgar 163

Prestation principale Sûgar 164

Prestation principale Sûgar 165

Prestation principale Sûgar 166

Prestation principale Sûgar 167

Prestation principale Sûgar 168

Prestation principale Sûgar 169</



INFORMATIONS SPECIFIQUES A CHAQUE CLIENT (à dupliquer pour chaque client concerné par cette commande)

CLIENT N°1 :

Nom de la structure	SIREN	Nom du représentant légal	Téléphone	Mail	La structure a-t-elle perçu des aides de minimis relevant du règlement 2023/2831 ² (hors financements Ségur vague 1), dans les 3 ans précédant la signature de ce bon de commande ?

Si la structure a perçu des aides de minimis, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Montant

Informations pour le calcul du financement (à indiquer pour chaque client) :

Ajouter autant de lignes que nécessaire (1 ligne par FINESS ou numéro d'AM)

Nom de l'établissement de santé ou du médecin libéral	FINESS Géographique (si Etablissement de santé)	RPPS (si médecin libéral) Un couple RPPS + numéro d'AM par ligne. Répéter le numéro RPPS pour chaque numéro d'AM si besoin	Numéro d'AM (si médecin libéral) Un couple RPPS + numéro d'AM par ligne. Répéter le numéro RPPS pour chaque numéro d'AM si besoin	Activité adressée par l'instance logicielle (radiologie, médecine nucléaire ou mixte pour un établissement)

Le JJ/MM/AAAA

Pour cette structure, indiquer dans la case supérieure le nom de la structure et de son représentant légal dument habilité à signer.

Nom de la structure	Nom du représentant légal	Signature

²Dans le cas où le Client est une personne morale de type établissement de santé identifiée par un n° FINESS, les financements décrits ci-après relèvent de la décision SIEG de la Commission n°2012/21 (dite « décision Almunia »), exemptés de notification auprès de la Commission européenne. Dans les autres situations, ce financement relève du règlement 2023/2831 de la Commission relatif aux aides de minimis. A ce titre, il doit faire l'objet d'une déclaration par le Client des autres montants déjà perçus par lui relevant du même règlement.





Exemple de dépôt d'un modèle de bon de commande



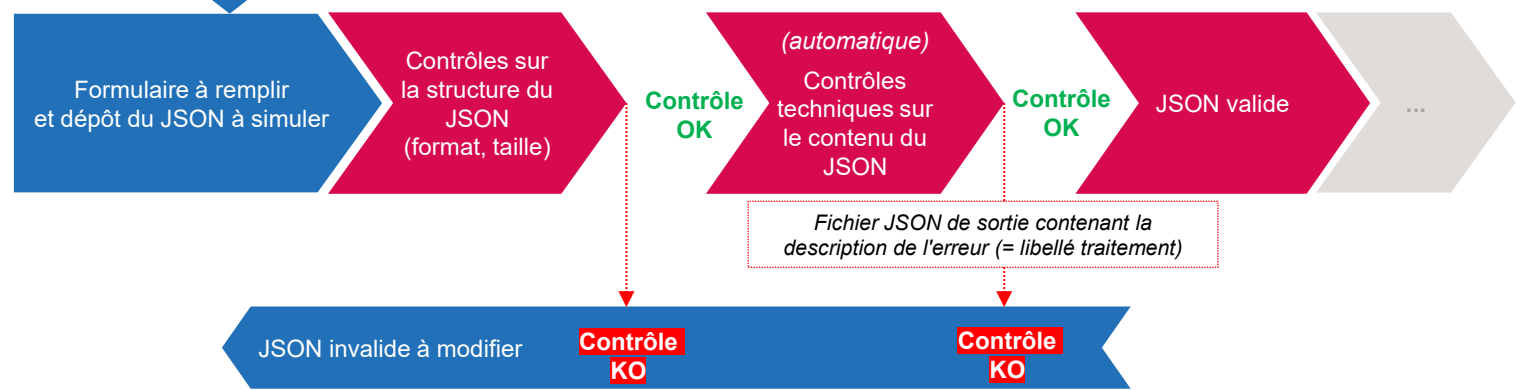
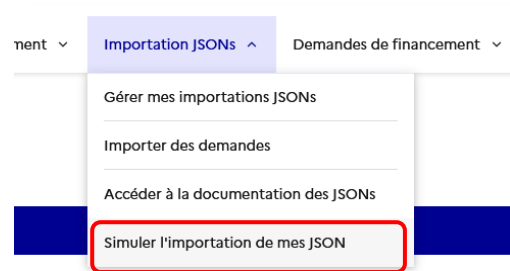
Processus du simulateur privé :

Légende

Actions à réaliser
côté industriel

Actions à réaliser
côté ASP

Actions à réaliser
côté ANS



Fichier JSON de sortie contenant la description de l'erreur (= libellé traitement)



Dépôt de la demande de financement (avance)

Structure des JSON :

A retenir :

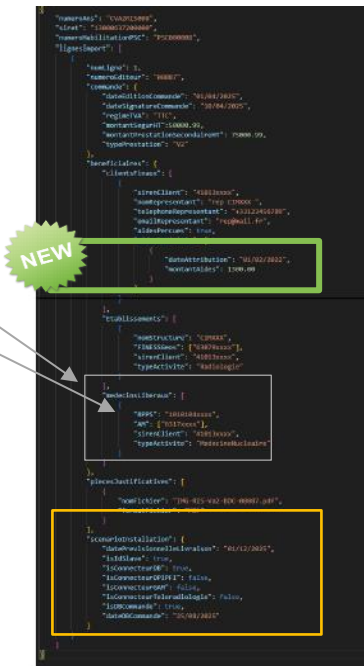
- Ne pas supprimer les blocs non applicables → renseigner `[]`
- Ne pas supprimer les balises non applicables → renseigner `null` (Casse à respecter)
- 1 JSON peut contenir jusqu'à 200 demandes. En cas de KO, les demandes OK sont tout de même intégrées.
- Vérifier la structure :
 - Langue : true ou vrai ?
 - Conserver les "s" du pluriel



1 JSON peut avoir 200 demandes, si 1 demande est KO, cela ne bloque pas la validation des autres demandes.

IMG RIS et IMG DRIMBox

MDV LGC



 NEW



 NEW



 NEW

Légende

NEW

Déclaration Minimis

Scenario d'installation

Scenario d'installation



Les nouveautés de la vague 2



Exemple de dépôt d'une demande de
financement dans le portail (JSON, BDC, ...)

**Exemple avec un JSON erroné et un bon de
commande erroné**

Des aides à la gestion de vos demandes

Accueil Enrôlement Importation JSONs Demandes de financement Exports Mon compte Besoin d'aide ?

Export fichiers CSV Exporter vos demandes de financement Exporter vos bénéficiaires

Exporter vos demandes de financement Exporter vos données

Exporter vos bénéficiaires Couleur : IMG

Gérer mes coordonnées personne physique

Démocratisation sociale : ASP BALMA 00000000000000000000

Représentant légal :

Nom : ASP Prénom : BALMA Email : asp.balmaa@gmail.com Téléphone : +3323456789

Le représentant légal est aussi le demandeur.

Modifier mes coordonnées personnelles (obligatoire)

Coordonnées du représentant légal :

Dans le cadre de la modification des données personnelles du demandeur (Nom, prénom, email, numéro de téléphone), le mandat du représentant légal La pièce d'identité de l'utilisateur Si la modification concerne uniquement l'email ou le téléphone du demandeur, seule la pièce d'identité de l'utilisateur

Nom du représentant légal : ASP

Prénom du représentant légal : BALMA

Contact Consulter les questions fréquentes Contacter l'assistance

Le saisi des champs non obligatoires

Couleur : Choisir une région

Prénom : Choisir une région

Type de demande : Choisir une région

Nom :

Raison sociale : Raison sociale

Courriel : Courriel

Téléphone : Téléphone

Numéro de référencement : Numéro de référencement

Numéro de demande associée : Si vous n'avez pas de numéro de demande existant, cliquez sur de votre tableau "Sans objet"



Questions et réponses



Agenda

- 1 • Dispositif SONS et prestation principale
- 2 • Conditions d'éligibilité
- 3 • Rappel des calendriers Ségur
- 4 • Parcours de financement via l'ASP
- 5 • Ressources & accompagnements disponibles
- 6 • Evaluation du Webinaire



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici

ASP

**Agence de Services
et de Paiement**



Pour réussir à maximiser vos dépôts, nous vous rappelons les éléments clés suivants :



Anticipez les demandes

Avant le dépôt de la demande d' enrôlement

Vérifiez la date de validité de votre Pièce d'Identité.

Assurez-vous d'avoir le bon modèle de mandat du représentant légal.

Avant le dépôt de la demande d'avance

Vérifiez l'éligibilité de vos bénéficiaires dans la base des ES éligibles

Le portail ASP reprend cette base et rejette tout bénéficiaire non présent.

[Site de l'ANS](#)



Utilisez la documentation et sollicitez le support

Référez-vous [aux documents](#) sur le site de l'ASP : Documentation JSON ; les modèles de documents, Les guides utilisateurs

Contactez l'ASP via [le formulaire de contact](#) pour un accompagnement dans la conformité des éléments à fournir, dans l'utilisation du portail

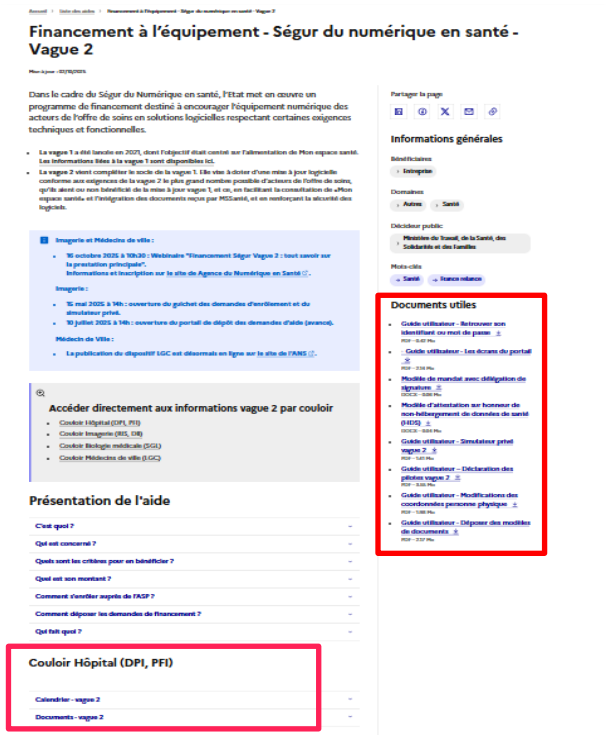


Consultez la FAQ

Consultez régulièrement les rubriques [FAQ](#) pour **vous informer sur les bonnes pratiques**



Pour faciliter votre dépôt d'inscription, retrouvez sur le nouveau site de l'ASP dédiée à la vague 2 la documentation disponible :



Les modèles de JSONs

Vous y retrouverez des JSONs vierges et des exemples déjà préremplis ainsi que la documentation technique associée à chaque JSONs.

Les modèles de pièces justificatives

Vous y retrouverez des JSONs vierges et des exemples déjà préremplis ainsi que la documentation technique associée à chaque JSONs.

Les guides utilisateurs

Vous y retrouverez l'ensemble des guides utilisateurs mis à votre disposition pour faciliter votre prise en main de l'interface.



Lien vers la Page [ASP - Ségur Vague 2](#)





Ressources

Retrouvez les ressources liées au Ségur :

- [Portail Industriels](#)
- [FAQ](#)
- [Webinaire et Ask Me Anything \(AMA\)](#)



Documentations

L'ANS met à votre disposition un ensemble de documents pour vous aider dans vos démarches :

- Guides "pas à pas" :
 - [RIS Vague 2](#)
 - [DRIMBox](#)
 - [LGC](#)
- [Documentation clés par couloirs et dispositifs \(Générique, Imagerie, Médecin de ville\)](#)
- [Documentation \(DSR, modèles de bons de commande\)](#)



Support et assistance

Nos équipes restent à votre disposition pour mettre leur expertise à votre service via le lien suivant :

[Contactez-nous](#)



Découvrez le guide !



Questions et réponses



Agenda

- 1 • Dispositif SONS et prestation principale
- 2 • Conditions d'éligibilité
- 3 • Rappel des calendriers Ségur
- 4 • Parcours de financement via l'ASP
- 5 • Ressources & accompagnements disponibles
- 6 • Evaluation du Webinaire



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici

ASP

**Agence de Services
et de Paiement**



Merci d'avoir suivi ce webinaire !

Nous vous invitons à répondre à ce rapide questionnaire et nous laisser votre avis

Webinaire | Financement – Parcours de financement de la prestation principale

<https://sondage.esante.gouv.fr/index.php/889924?lang=fr>





esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv.fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)



Annexes

Système Ouvert et Non Sélectif (SONS) de la Vague 2

C'est un dispositif incitatif **"d'achat pour compte »** visant à **encourager l'usage de "Solutions Logicielles" référencées Ségur** afin de généraliser le **partage et l'échange** des données de santé

L'objectif est de financer les déploiements des Solutions Logicielles référencées **Ségur Vague 2**, en contrepartie de la réalisation des **« Prestations Ségur »** :

- **Prestations principales**
- Prestations secondaires



Vous pouvez accéder à la page dédiée du Portail Industriels relative au [financement SONS de la vague 2 du Ségur du numérique en santé](#).

Appel à Financement (AF) :

L'Appel à Financement définit :

- Les **prestations Ségur**
- Les **règles, conditions** associées à l'attribution et au paiement des financements, ainsi que
- Les **modalités d'instruction** des demandes de financement.



Documents de référence :

- [Appel à Financement \(AF\) – Médecins de Ville – LGC – Annexe 3 – Vague 2](#)
- [Appel à Financement \(AF\) – Imagerie – RIS – Annexe 3 – Vague 2](#)
- [Appel à Financement \(AF\) – Imagerie – DRIMbox – Annexe 3 – Vague 2](#)



Points clefs de l'AF (non exhaustif) :

- **Calendrier réglementaire** (dates clés pour le référencement, le financement et la clôture)
- **Définition des prestations Ségur** (prestation principale Vague 2, ou Vague 1+2, parfois avec prestations secondaires)
- **Conditions d'éligibilité** (fournisseurs, clients, modalités de commande et de réalisation)
- **Définition du prix** (plafonds fixés par l'État, TVA, barèmes)
- **Modalités de financement via l'ASP** (enrôlement, avance, validation pilote, solde)

Éléments communs à tous les couloirs :

Dans chaque Appel à Financement (AF), l'annexe 3 précise les règles de calcul des financements, les conditions d'attribution, et les modalités d'instruction des dossiers.



Ségur de numérique en santé
Systèmes ouverts et non sélectionnés (SONS)

Système d'information radiologique (RIS)
VAGUE 2

Appel à financement des mises à jour (AF)

AF-ING-RIS-Va2
Annexe III à l'arrêté relatif à un programme de financement destiné à encourager l'équipement numérique des établissements, médecine radiologique et médecine nucléaire ayant une activité d'imagerie médicale - Fonction « Système d'information de radiologie » Vague 2

Table des matières

- 1. Objectifs
- 2. Périmètre
- 3. Conditions d'éligibilité
- 4. Modalités de financement
- 5. Modalités de paiement
- 6. Modalités de suivi
- 7. Modalités de clôture
- 8. Modalités de contestation
- 9. Modalités de recours
- 10. Modalités de suivi
- 11. Modalités de clôture
- 12. Modalités de contestation
- 13. Modalités de recours
- 14. Modalités de suivi
- 15. Modalités de clôture
- 16. Modalités de contestation
- 17. Modalités de recours
- 18. Modalités de suivi
- 19. Modalités de clôture
- 20. Modalités de contestation
- 21. Modalités de recours
- 22. Modalités de suivi
- 23. Modalités de clôture
- 24. Modalités de contestation
- 25. Modalités de recours
- 26. Modalités de suivi
- 27. Modalités de clôture
- 28. Modalités de contestation
- 29. Modalités de recours
- 30. Modalités de suivi
- 31. Modalités de clôture
- 32. Modalités de contestation
- 33. Modalités de recours
- 34. Modalités de suivi
- 35. Modalités de clôture
- 36. Modalités de contestation
- 37. Modalités de recours
- 38. Modalités de suivi
- 39. Modalités de clôture
- 40. Modalités de contestation
- 41. Modalités de recours
- 42. Modalités de suivi
- 43. Modalités de clôture
- 44. Modalités de contestation
- 45. Modalités de recours
- 46. Modalités de suivi
- 47. Modalités de clôture
- 48. Modalités de contestation
- 49. Modalités de recours
- 50. Modalités de suivi
- 51. Modalités de clôture
- 52. Modalités de contestation
- 53. Modalités de recours
- 54. Modalités de suivi
- 55. Modalités de clôture
- 56. Modalités de contestation
- 57. Modalités de recours
- 58. Modalités de suivi
- 59. Modalités de clôture
- 60. Modalités de contestation
- 61. Modalités de recours
- 62. Modalités de suivi
- 63. Modalités de clôture
- 64. Modalités de contestation
- 65. Modalités de recours
- 66. Modalités de suivi
- 67. Modalités de clôture
- 68. Modalités de contestation
- 69. Modalités de recours
- 70. Modalités de suivi
- 71. Modalités de clôture
- 72. Modalités de contestation
- 73. Modalités de recours
- 74. Modalités de suivi
- 75. Modalités de clôture
- 76. Modalités de contestation
- 77. Modalités de recours
- 78. Modalités de suivi
- 79. Modalités de clôture
- 80. Modalités de contestation
- 81. Modalités de recours
- 82. Modalités de suivi
- 83. Modalités de clôture
- 84. Modalités de contestation
- 85. Modalités de recours
- 86. Modalités de suivi
- 87. Modalités de clôture
- 88. Modalités de contestation
- 89. Modalités de recours
- 90. Modalités de suivi
- 91. Modalités de clôture
- 92. Modalités de contestation
- 93. Modalités de recours
- 94. Modalités de suivi
- 95. Modalités de clôture
- 96. Modalités de contestation
- 97. Modalités de recours
- 98. Modalités de suivi
- 99. Modalités de clôture
- 100. Modalités de contestation

Version finale soumise à l'AF

Version finale soumise à l'AF



Spécificités par couloir et par dispositif

Pour bien comprendre votre parcours de financement, nous vous invitons à vous référer aux Appels à Financement (AF), et en particulier aux points suivants :

Forfait

Chaque DSR (Dossier de Spécifications de Référence) fixe un **forfait maximum** pour la prestation Ségur, hors reste à charge pour le client. Ce forfait doit figurer explicitement dans le devis/budget (mention "montant de la Prestation Ségur pris en charge par l'État au titre du Ségur").

Maintenance

Durée pendant laquelle l'éditeur doit assurer la maintenance corrective et adaptative des fonctionnalités Ségur, ainsi que le bon fonctionnement de la solution financée.

Tranche de montant plafond

Les prix pour la prestation principale sont établis selon des forfaits prédéfinis propres à chaque couloir.

Gestion des pilotes

Phase de validation initiale des premières installations, préalable au déploiement massif et au versement du solde



